NUMÉRO 44. SAMEDI 30 MAI 1857.

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL,

Prix de l'abonnement:

Pour un an, la Feuille prise au bureau, fr. 6»—
» par la poste, franco, » 7»—
Pour 6 mois, prise au bureau, » 5»50
» par la poste, franco, » 5»75
On s'abonne à toute époque.

PARAISSANT
LE JEUDI ET LE SAMEDI.
On s'abonne au bureau de la Feuille, rue du Temple-neuf, N° 21.

Prix des annonces :
Pour 1 ou 2 insertions: de 1 à 5 lignes, 50 centimes.
» » » de 6 à 8 » 75 »
» » » de 9 l. et au-dessus 10 c. p. lig.
Pour 3 insertions: de 1 à 5 lig. 75 centimes.
» » de 6 à 8 » 1 franc.
» » de 9 lig. et au-dessus 15 c. par lig.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQ. en 1857.

DATES	TEMPÉRATURE EN DEGRÉS CENTIGRADES.				Baromètre en millim. réd. à 0.	Fract. de saturat. de l'humidité	Dans les 24 h.			LIMNIMÈT. en pieds.	VENT DOMINANT.	ÉTAT DU CIEL.
							Ozonomètre.	Evapor. en mm.	Eau tombée en mm.			
Mai.	9 h. du m.	Minim.	Maxi.	Lac.	Midi.	Midi.						
27	12,5	7,5	18,8	15	720,3	0,67	7	3,4	0,0	8,23	Calme.	Clair.
28	15	10,8	21	15	720,4	0,54	6	3,5	0,0	8,25	Calme.	Nuageux.
29	18,5	14	20	16	720,7	0,71	7	1,9	0,0	8,28	Calme.	Couvert.

EXTRAIT

DE LA FEUILLE OFFICIELLE

du jeudi 28 mai 1857.

FORMATION ET DISSOLUTION DE SOCIÉTÉS.

1. Il résulte d'une lettre-circulaire en date du 14 mai courant, déposée et enregistrée le 20 du même mois, au greffe du tribunal civil du district du Locle, que la société qui existait au Locle, pour la fabrication et le commerce d'horlogerie, sous la raison sociale de *Emile Quartier et Ce*, est dissoute d'un commun accord, à partir de ce jour, que le citoyen Emile Quartier est chargé de la liquidation de cette société, et qu'il signera pendant sa durée seulement: *Emile Quartier et Ce, en liquidation.*

Et enfin que le citoyen Emile Quartier continuera pour son compte particulier, la fabrication et la vente de l'horlogerie.

TUTELLES ET CURATELLES.

2. A la demande du citoyen *Charles-Adolphe Guye*, horloger, à Fleurier, la justice de paix du cercle de Môtiers, lui a nommé deux conseillers tutélaires, avec attributions de curateurs juridiques, savoir: les citoyens Auguste Dimier et Emile Perrenoud, tous deux domiciliés à Fleurier, lesquels portent leur nomination à la connaissance du public pour sa direction.

PARTIE NON OFFICIELLE.

3. Les citoyens Ch.-F. Perret, notaire, à Môtiers, et Ch.-François Clerc, président du tribunal du Val-de-Travers, aussi à Môtiers, s'étant chargés de liquider amiablement si possible, la masse d'*Adolphe Peseux*, géomètre, actuellement à Neuchâtel, et de son épouse, madame *Caroline née Berstecher*, qui leur ont donné procuration, invitent les personnes en relations d'affaires pécuniaires avec les mariés Peseux, à leur donner connaissance de leurs prétentions, en produisant les pièces justificatives, d'ici au 15 juin prochain.

4. Toutes les personnes qui auraient des réclamations à faire à la succession de madame *Lidie née Perret, veuve de Félix Jeanneret-Grosjean*, du Locle, décédée à Tivoli, près Neuchâtel, le 7, inhumée à Serrières le 11 mai 1857, sont priées de vouloir bien s'adresser dans le plus bref délai possible au citoyen *Auguste Jeanneret-Grosjean*, à Tivoli, près Neuchâtel, munies de leurs titres et prétentions.

Fin de l'extrait de la feuille officielle.

IMMEUBLES A VENDRE

VENTE D'IMMEUBLES
par enchères publiques.

5 Les immeubles, libres d'usufruit, provenant de la succession d'Ami-Louis Lesquereux défunt, sont mis en vente publique chez M. Bourgoin, à l'hôtel de l'Industrie, à Fontainemelon, où les enchères sont ouvertes et seront continuées jusques et compris celles qui auront lieu pour leur clôture et les adjudications, le lundi 15 juin 1857, dès les 7 heures du soir.

Ces immeubles consistent:

1° En une maison située au haut du village de Fontainemelon, renfermant trois logements, deux granges, deux écuries avec une remise et un grenier; ainsi qu'une pièce de terre contiguë en verger et jardin, contenant 3½ poses.

2° En treize pièces de terre arables situées dans les fins de Fontainemelon, de Fontaines, de Cernier et des Hauts-Geneveys, contenant en totalité environ 17 poses.

3° Enfin, en une parcelle de forêt dans le territoire de Fontainemelon, contenant environ demi-pose.

Il est accordé des facilités pour les paiements.

---

6. Une propriété près la ville de Neuchâtel, au bord du lac, au lieu dit l'Evole, d'une contenance d'environ 3½ ouvriers, avec bâtiment susassis comprenant remise, écurie, logement et dépendances. Cet immeuble, par sa situation favorable entre le lac et la route et par sa proximité de la ville, peut devenir une agréable habitation et également être employé pour certaines exploitations industrielles. S'adresser, pour les conditions et plus amples informations, au notaire F.-A. Wavre, à Neuchâtel, détenteur de la minute.

---

7. Les héritiers de feu M. Jean-Frédéric Perrin exposeront en vente à la minute, en l'étude du notaire Maret, à Neuchâtel, le jeudi 4 juin 1857, dès les 2 heures du soir: 1° la **grande maison d'habitation** qu'ils possèdent en cette ville, au centre de la rue de l'Hôpital, à côté et en bise de l'hôtel du Faucon; cette maison, solidement construite et élevée de quatre étages, renferme cave à voûte forte et caveau, grand magasin au rez-de-chaussée et quatre appartements; 2° un autre bâtiment au nord, à deux étages, séparé du premier par une cour et contenant deux appartements; 3° et enfin, un petit bâtiment plus au nord renfermant un logement. — Les caves, le magasin et les sept appartements se louent facilement et à des prix avantageux. — Pour connaître les conditions de la vente et visiter les lieux, s'adresser au notaire Maret, détenteur de la minute.

8. Pour cause de mort, à vendre à fonds perdu ou autrement avec conditions favorables moyennant sûretés, la **cantine rustique** surnommée la Nouvelle Californie, abritée de tous vents, à Chambrelien, entre Boudry et Rochefort, canton de Neuchâtel, d'où l'on jouit de la plus belle vue des Alpes, du beau lac de Neuchâtel, de plusieurs villes et d'une quantité de villages; elle joûte la gare des chemins de fer en construction; elle est à proximité des promenades champêtres de la belle forêt d'Auvernier, et à quelques pas de la Reuse très-abondante en truites réputées. Cette propriété se compose de plusieurs bâtiments non terminés, de caves des plus fraîches dans le roc, écuries, terres très-fertiles, jardins d'un grand rapport et terres en friche, grande citerne dans le roc, et à proximité une source de la meilleure eau; cette propriété pouvant s'augmenter au gré de l'acquéreur qui est assuré d'en tirer de beaux profits, conviendrait, vu les nombreux visiteurs, à une famille pour vendage de vins, ou même pour atelier d'horlogerie, vu sa proximité de la Chaux-de-Fonds.

S'adresser au propriétaire Bouvier-Gurlet, qui céderait l'établissement avec toutes les provisions en vins, liqueurs, outils aratoires, chars, etc., et bois pour plusieurs années. — Chez le même, plusieurs chiens de très-bonne garde, grosse et petite race; deux, très-bons pour l'homme, sont habitués à traîner un char.

---

9. Une **belle propriété** à cinq minutes de la ville, avec une quantité d'arbres fruitiers et d'agrément, et un bâtiment qui réuni le comfort et l'agréable. S'adresser à M. Richner, architecte, à Neuchâtel.

---

10. M. Henri Jacottet, avocat et notaire, est chargé de la vente d'**une maison** comprenant trois étages sur le rez-de-chaussée, située dans une des rues les plus fréquentées et les plus centrales de la ville. Il recevra les offres et donnera les renseignements nécessaires.

---

11. Le citoyen Louis Persoz offre à vendre son **auberge** à l'enseigne du **Cerf,** située au faubourg du Landeron, sur la route de Neuchâtel à Bienne. Elle renferme deux appartements avec boulangerie au rez-de-chaussée.

Plus, la grange avec forge y attenante propre à construire à peu de frais une maison d'habitation, jardin, quillier et une vigne d'un excellent rapport, le tout formant un max.

Ces immeubles, par leur situation, présentent tous les avantages pour y former divers établissements.

Ils seront vendus ensemble ou séparément au gré des amateurs. S'adr., pour le prix et les conditions, au notaire et greffier Bonjour, au Landeron.

VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES.

VENTE DE ROSÉES.

12. Les curateurs nommés à la masse de feue Elise Girardbille née Guyot, exposeront en montes franches et publiques, le lundi 8 juin prochain, à 1 heure de l'après-midi, les récoltes en foin et regain de 11 poses et demie de terre, situées rière Boudevilliers et la Jonchère. Dans ces 11 1/2 poses sont comprises 2 poses de verger gras rempli d'arbres fruitiers où l'on peut faucher plusieurs fois dans l'année. Le fruit sera compris dans la vente de la récolte.

Les amateurs sont invités à se rencontrer à 1 heure précise, le jour indiqué, à la Jonchère, près de la maison de feue Elise Girardbille née Guyot.

Il sera accordé un terme pour le paiement moyennant cautions solvables.

---

13. Ensuite de permission obtenue, M. DuPasquier-Terrisse fera procéder, le jeudi 4 juin prochain, dès les 9 heures du matin, à la vente par voie d'enchères publiques de **tous les vases** du bel encavage qu'il possède au Sablon, près Neuchâtel, ainsi que de deux pressoirs en très-bon état avec leurs accessoires.

Ces vases se composent de:

1 pièce presque neuve de la contenance d'environ 20 bosses.

1 dite presque neuve de la contenance d'environ 15 bosses.

1 dite de la contenance de 6 bosses, provenant du couvent de Bellelay.

Les têtes de douves de ce vase ont une épaisseur de trois pouces fédéraux, et les cercles sont forgés.

10 pièces de la contenance de 9, — 7 1/2, — 7, — 8 1/2, — 10, — 8 1/3, — 9, — 7, et 6 1/3 bosses.

12 pièces de diverses contenances.

3 grandes cuves.

2 pressoirs vis en bois avec leurs accessoires.

Tous les vases sont cerclés en fer.

L'expropriation de cette propriété par le chemin de fer Franco-Suisse, nécessite cette vente. Elle se fera aux conditions qui seront lues avant l'enchère.

Les amateurs pourront dès à-présent voir les caves en s'adressant, soit sur place, au Sablon, soit à MM. Jeanfavre et Dumarché, agents d'affaires, à Neuchâtel.

A VENDRE.

14. Une **flûte neuve** en *fa*, à 5 clefs. Le bureau d'avis indiquera.

---

15. M. Fréd. Loup, marchand-tailleur, place du Temple-neuf, désirant liquider les marchandises qui lui reste, consistant en un bel assortiment de **gilets brodés,** cachemires et piqués, en quelques coupes p^r **pantalons,** ainsi qu'en **nankin** véritable des Indes, les cédera à un prix très-avantageux.

---

16. A vendre, par parties ou en bloc, une cheminée en marbre gris, 4 semelles de pressoir en chêne, 13 portes en noyer, chêne et sapin, dont plusieurs avec leur ferrure; de vieilles fenêtres, une caisse à eau en cuivre avec robinet, 3 assises en pierre de taille, et un petit bassin en pierre. S'adr. au haut de la rue du Château, 25, second étage.

FOURNITURES MILITAIRES.

17 Ch. Reuter, à Neuchâtel, est toujours parfaitement assorti en hâvres-sacs, képis, cols, guêtres et en général de tous les objets, en première qualité, concernant cette partie, à des prix modérés. — Chez le même, en dépôt, du beau drap bleu d'ordonnance.

---

18. Toujours des bouteilles et des sacs vides, à la Balance.

CHEZ L^r MEYER ET Ce, LIBRAIRES,

A NEUCHATEL.

19. **La philosophie de la religion,** p^r Matter, 2 vol. in-12, *(le second volume vient de paraître)*, fr. 8.

Méditations pour les malades et les vieillards; traduites de l'anglais de Baptiste Noël, 40 c.

Recueil de méditations pour chaque jour du mois, accompagnées de prières; par Mad. Porchat, 40 c.

Prières d'un enfant; par Napoléon Roussel, 60 c.

Comment il ne faut pas prêcher; par Napoléon Roussel, fr. 1.

La famille chrétienne; par E. de Pressensé, 2me *édition*, fr. 2.

Chants pour les salles d'asile, comprenant des cantiques et des chansons avec les airs notés. Septième édition, fr. 1»50.

La loi établie par les principes et par les conséquences de la foi; par Henri Pyt, 25 c.

A LA VILLE DE PARIS.

HABILLEMENS POUR HOMMES ET ENFANTS.

Prix fixe.

Rue de l'Hôpital, à côté de l'hôtel du Faucon, à Neuchâtel.

20. MM. Blum, frères, ont l'honneur de prévenir leurs nombreux clients qu'ils viennent de recevoir de leurs maisons de Paris et de Genève, pour la saison d'été, un choix complet de vêtements qu'ils ont exposés en vente à des prix très-avantageux.

Pantalons de fr. 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, et au-dessus.

Gilets de fr. 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, et au-dessus.

Paletots de fr. 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, et au-dessus.

Pantalons coutil, bonne qualité, à fr. 2»50.

Robes de chambre. — Manteaux et par-dessus en caoutchouc. — Gilets et caleçons en flanelle de santé, en fil et en coton. — Chemises blanches et en couleur. — Faux-cols. — Guêtres noires et en couleur. — Bretelles. — Cols-cravates en tout genre.

PUBLICATIONS NOUVELLES

DE CHARLES LEIDECKER,

libraire-éditeur, à Neuchâtel.

IL VIENT DE PARAITRE:

21. **La chaîne de Marguerites,** par l'auteur de l'*Héritier de Redcliffe*, etc. Traduit de l'anglais par Mlle Rilliet-de Constant; 2 forts vol. in-18, fr. 7.

Instructions sur les nouvelles et tables p^r la conversion des anciennes mesures de Neuchâtel en mesures suisses et en mesures françaises et réciproquement, par Mayor-Déglon, géomètre.

Ouvrage approuvé par le comité de la société neuchâteloise d'utilité publique; 1 v. in-16, 90 c.

Le Moulin du Bosquet. Histoire morale et populaire. Traduit de l'allemand d'Ottobald Bischoff; 1 vol. in-16, fr. 1»25.

Inspirations. Poésies de G.-A. Rosselet, pasteur, à Couvet; 1 vol. in-16, fr. 1.

Recherches sur la méthode qui conduit à la vérité sur nos plus grands intérêts, avec quelques applications et quelques exemples, par le professeur Secrétan; 1 vol. in-18, fr. 3»50.

—

L'Héritier de Redcliffe, traduit de l'anglais; 2 vol. in-18, fr. 5»50.

Violette (en anglais) Heartsease, par l'auteur de l'*Héritier de Redcliffe;* 2 vol. in-18, fr. 6.

PAPETERIE ED. GERSTER-FILLIEUX.

Articles nouveaux:

22. Etagères-presse-papiers, pelottes de bureau, sabliers, encre de Chine liquide, vernis blanc pour cartes géographiques, id. pour le maroquin, le veau, la basane, le bois, etc.; très-beau choix de plumeaux, encre à marquer le linge sans aucune préparation.

---

23. Chez Mad. Hauser-Lang, maison L. Perrin, rue du Coq-d'Inde (Balance), reçu un choix considérable d'articles de 40 à 50 c., en **mercerie, quincaillerie, jouets d'enfants,** etc.; il y a en outre des articles fins en tout genre jusqu'aux prix de fr. 2 à fr. 3.

LIBRAIRIE CH. LEIDECKER,

à Neuchâtel.

PUBLICATIONS NOUVELLES.

24. **L'ancien régime et la Révolution,** par Alexis de Tocqueville de l'Académie française; 1 vol. in-8°, fr. 7»50.

Eloges historiques lus dans les séances de l'Académie des sciences, par Flourens; 2 vol. in-18, fr. 7.

L'année scientifique et industrielle, par Louis Figuier; 1 vol. in-18, fr. 3»50.

De l'**influence des arts et du dessin** sur l'industrie, mémoire couronné par l'Institut, par Achille Hermant; 1 vol. in-8°, fr. 3.

Le salaire naturel et son rapport au taux de l'intérêt, par Jean-Henri de Thunen; 1 vol. in-8°, fr. 5.

Matinées littéraires. Cours complet de littérature moderne, par Ed. Mennechet; 4 v. in-18.

La Suisse historique et pittoresque, description de ses 22 cantons, ornée de jolies vues gravées sur acier, et d'une carte de la Suisse; 1 vol. in-4°, fr. 12.

Traité de la culture des fleurs et arbustes d'agrément, par MM Breant et Boitard, jardiniers-fleuristes; 1 vol. in-18, fr. 4.

The Life of Benjamin Franklin; 2 vol. in-18, fr. 4.

Calavar; or, **the Knight of the conquest a romance of Mexico,** by R. M. Bird; 2 vol. in-18, fr. 4.

---

25. Les frères Brandt, établis à Cortaillod, avisent le public qu'ils fabriquent des chars d'enfants de toutes grandeurs, à corbeille, avec ressorts à pincette et à cou de cygne; leurs prix sont raisonnables.

---

26. Chez Ol. Muriset, **bon sucre** sans papier, saindoux d'Amérique, pruneaux de France et de Suisse, à bas prix.

CHEZ L^r MEYER ET Ce, LIBRAIRES,

A NEUCHATEL.

27. **La chaîne de Marguerites;** trad. de l'ang. par Mlle Rilliet de Constant; 2 v. 12, fr. 7.

Le Journal de Miertsching; 2me édit. fr. 1.

Le manuel de la Bible. Introduction à l'étude de l'Ecriture sainte, par le Dr Joseph Angus; traduit de l'anglais par J.-Augustin Bost et Emile Rochedieu, pasteurs; 1 fort volume grand in-8° de 664 pages, fr. 4.

Notices sur la vie et les travaux de quatre éminents serviteurs de Dieu: John Howard, Rowland Hill, William Wilberforce, sir Thomas Buxton; fr. 1.

Le fils d'adoption. Episode de la guerre de trente ans; 30 c.

La patience chrétienne ou notice sur Catherine Berry; 20 c.

---

28. Chez J.-S. Quinche, rue Saint-Maurice, **bon café** à 70 cent., et 67 par provision, saindoux et beurre fondu, à bon compte, ainsi que tous les articles concernant l'épicerie.

29. A vendre, à un prix bas, un bon **fusil de cible,** en très-bon état et tirant juste. S'adr. au magasin Péter, vers la tour de Diesse.

MAGASIN DE PELLETERIES

RUE DES HALLES, N° 5.

30. Jules Gruner a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de **chapeaux de feutre, chapeaux de paille d'Italie** et palmier, ainsi qu'un très-grand choix de **casquettes** p^r la saison, le tout en genres nouveaux et aux prix les plus modiques. Le même reçoit chez lui, contre une modique rétribution, tous les objets de pelleterie et de fourrure, pour les préserver des teignes et les maintenir en bon état.

ON DEMANDE A ACHETER.

31. On demande à acheter, d'occasion, un **poêle en catelles,** de grandeur moyenne. S'adr. au bureau d'avis.

---

32. On demande à acheter, de rencontre, un petit **potager.** S'adr. au bureau d'avis.

A LOUER.

33. On offre à louer un **appartement remis à neuf,** dans le bas de la ville de Boudry, avec débit de vin bien achalandé, desservi pendant un grand nombre d'années par veuve Perret-Gary. Le locataire pourrait acheter plusieurs bosses vin blanc 1856, premier choix, ainsi qu'une certaine quantité de vins en bouteilles de différentes années, qui sont dans la cave de l'établissement. S'adr. à Henri Thiébaud, maître charpentier, à Boudry.

---

34. A louer, pour Saint-Jean, dans la maison Morrelet, rue de l'Hôpital :

1° L'appartement du premier étage, consistant en deux chambres, antichambre, cuisine, cave, chambre à serrer et dépendances.

2° Une pièce au rez-de-chaussée, servant de magasin.

S'adresser au propriétaire dans la maison.

---

35. On offre un appartement à sous-louer dans la maison de M. Fritz Meuron, aux Terreaux, composé de 3 chambres avec cuisine et autres dépendances. S'adresser au bureau d'avis.

---

36. Des étrangers qui auraient l'intention de séjourner quelque temps à Neuchâtel, trouveraient des chambres confortables, proprement meublées et d'où l'on jouit de la vue du lac et des Alpes, en s'adressant au bureau d'avis, qui indiquera.

---

37. Pour la Saint-Jean, au centre de la ville, un logement au 1er étage, composé de 5 pièces, cuisine, chambre haute, bûcher, cave et bouteiller. S'adr. à Ch.-Humbert Jacot, rue du Coq-d'Inde.

---

38. A louer, de suite, un logement remis à neuf et une chambre garnie; pour la Saint-Jean, un logement de deux chambres, une dite à serrer, cuisine et galetas. S'adr. n° 15, rue des Moulins.

---

39. Pour le 1er juin, chez Mad. Borel, rue du Château, n° 22, une grande chambre meublée.

---

40. A louer, de suite, à une femme, une chambre meublée à deux croisées. S'adr. au 1er étage, n° 3, faubourg ruelle Dupeyrou.

---

42. Pour la St-Jean, à louer, à un ou deux messieurs soigneux, une ou deux chambres propres, meublées ou non, avec poêle et cheminée, ou, de préférence, un joli salon remis à neuf, garni ou non, le tout à un premier étage. S'adresser Grand'rue, n° 16, au 2me étage, pour d'autres renseignements.

---

43. On offre à louer de suite une grande chambre meublée, à un lit, qui pourrait être occupée par deux jeunes gens de bureau. S'adresser au bureau d'avis.

---

44. On offre à louer une **campagne meublée,** à Lugnore au Vully, dans une charmante exposition, entre le lac de Neuchâtel et celui de Morat. S'adr. à M. le juge Cressier, à Mur.

---

45. On offre à sous-louer, meublé ou non, le second étage de la maison Chatoney, rue du Musée, à Neuchâtel. S'adr., pour le voir, au concierge du Cercle de lecture, dans la même maison.

---

46. On offre à louer, de suite, pour la belle saison, un appartement très-soigné, meublé ou non meublé, composé de 4 ou 6 pièces avec d'autres dépendances, dans la maison de M. J.-H. Racine, à Valangin. S'adr. à M. Gaberel, notaire, au dit lieu, chargé de traiter.

ON DEMANDE A LOUER.

47. Des personnes soigneuses demandent à louer une maison avec jardin, de préférence meublée, du prix de 1500 à 2000 fr. par an, suivant les agréments qu'elle offrirait; on s'engagerait à une location de plusieurs années. S'adr. à M. L. Morel.

---

48. On demande à amodier au plus tôt une pinte ou une auberge attenante à une boulangerie, soit en ville ou dans un village; le demandeur offre de payer l'amodiation d'avance ou de fournir une caution si on l'exige. S'adr. par lettre affranchie à M. Jean-Henri Matthey, pintier, près du poids public, à Neuchâtel, qui indiquera.

CONDITIONS DEMANDÉES.

49. On demande pour la Saint-Jean prochaine, pour la Chaux-de-Fonds, une bonne domestique propre et active, qui sache faire un bon ordinaire. Il est inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. S'adr. à Mad. Prollius, rue du Temple-neuf.

---

50. Une bonne cuisinière trouverait une place avantageuse pour la St-Jean, ainsi qu'une femme de chambre allemande, en s'adressant au bureau de cette feuille.

---

51. Trois **places de facteur,** avec 1000 fr. de traitement chacune, sont à repourvoir au bureau des postes de Chaux-de-Fonds. Les aspirants auront à adresser leurs demandes, jusqu'au 31 mai, à la direction de l'arrondissement postal de Neuchâtel.

---

52. Deux dames demandent pour de suite une allemande pour faire un petit ménage et soigner un jardin. On désire qu'elle soit recommandable par ses mœurs. Elle aurait la facilité d'apprendre le français. S'adr au bureau d'avis qui indiquera.

---

53. On demande pour la Saint-Jean ou plus vite s'il se peut, un domestique et une fille de chambre; on ne sera pas regardant pour les gages s'ils ont déjà du service. S'adresser chez M. H. de Sandol-Roy, au faubourg.

---

54. On demande une bonne cuisinière qui puisse produire des certificats de moralité. Elle pourrait entrer en place de suite. S'adr. au bureau d'avis.

---

55. On demande pour desservir un petit ménage en pays étranger, une bonne domestique de 20 à 25 ans, de la Suisse française. S'adresser au bureau d'avis.

OFFRES DE SERVICES.

56. Une personne parlant les deux langues, recommandée, désire se replacer pour la Saint-Jean comme fille de chambre. S'adr. au bur. d'avis.

---

57. Un jeune homme, 19 ans, d'une famille respectable de Thoune, désirant apprendre le français, cherche une place de domestique dans une bonne maison soit en ville soit dans le canton; il sait soigner et conduire les chevaux. S'adr. chez Brisi, laitier, rue de l'Hôpital, n° 15.

---

58. Une servante munie de bons certificats, sachant faire un bon ordinaire et soigner des enfans, trouverait une place tout de suite. S'adresser au bureau d'avis.

---

59. Une domestique de 26 ans, porteuse de bons certificats, désire se placer pour la Saint-Jean comme femme de chambre; elle sait coudre, filer et tricoter. S'adr. au bureau d'avis.

---

60. Une fille allemande, porteuse de bons certificats et recommandable, désire se placer pour la Saint-Jean. S'adresser à Madame Robert, rue du Seyon.

OBJETS PERDUS OU TROUVÉS.

60. On a perdu dans la matinée du 29 Mai, en ville, un **couteau de poche** à une lame et à manche d'écaille. Le rapporter au bureau d'avis, contre récompense.

---

61. On a oublié dans le magasin de A. Gaberel, confiseur, un **fichu de soie;** le réclamer contre les frais d'insertion au dit magasin, Temple-neuf, 6.

---

62. La personne qui a oublié un parapluie chez M. L. Py, à Corcelles, le 24 avril passé, peut, en le désignant et contre les frais d'insertion, le réclamer chez M H. Preud'homme, à Peseux.

AVIS DIVERS.

63. La commune de Peseux se proposant d'établir dans les rues de ce village un réseau de canaux d'une longueur d'environ 1500 pieds, les maîtres maçons disposés à soumissionner ces travaux sont invités à se faire inscrire chez le soussigné, où ils pourront prendre connaissance du cahier des charges.

Peseux, le 30 mai 1857.

Par ordre du conseil administratif,
le secrétaire,
EMILE BOUVIER.

MUNICIPALITÉ DE NEUCHATEL.

64. Le conseil municipal informe les parents dont les enfants n'ont pas encore été vaccinés, que M. Cornaz, médecin-vaccinateur d'office, vaccinera les vendredis 5 et 12 juin 1857, à 2 heures de l'après-midi, en son domicile, rue du Faubourg, n° 25.

Aux termes de la Loi, les parents seront passibles d'une amende de 5 francs pour chaque enfant qui aura atteint l'âge de cinq ans sans avoir été vacciné.

Neuchâtel, 27 mai 1857.

Secrétariat municipal.

LEÇONS D'ESCRIME.

65. M. Coulon, ancien prof^r^ d'escrime, rue de Rivoli 24, et de Choiseul 3, à Paris, avise messieurs les amateurs qu'il se propose de donner des leçons d'armes en cette ville; il commencera dès que le nombre des élèves atteindra dix. A cet effet une liste de souscription est déposée chez M. le commandant Henriod, place du Gymnase.

---

66. A remettre, pour faucher le foin de l'année courante, environ 100 poses de pré d'un seul max, on donnera une cuisine et le bois nécessaire, si on le désire on paiera d'avance moyennant des garanties que l'ouvrage sera fait. S'adr. à Jacob Schmidt, pintier, à Valangin, qui indiquera.

67. Gigon, rue Fleury, 8, à Neuchâtel, avise le public qu'il revernit et rempaille les chaises et répare les placets en jonc; il s'empressera de satisfaire les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

68. Messieurs les baigneurs qui veulent s'abonner à la baraque sur la grande promenade, sont priés de s'adresser à M. Henriod, maison de M. Haldenwang, à côté de l'hôtel des Alpes.

BOURGEOISIE DE NEUCHATEL.

69. La Commission administrative provisoire de la Bourgeoisie, agissant en vertu des arrêts du conseil d'état, du 11 décembre 1856 et du 22 courant, a fixé au **dimanche 14 juin** prochain le jour d'élection des députés pour un **Conseil constituant** chargé à teneur des dits arrêts:

A) d'élaborer et soumettre à la sanction du conseil d'état un réglement constitutif en harmonie avec la nouvelle position de la Bourgeoisie après l'établissement de la municipalité;

B) de procéder à la tractation des intérêts à régler entre les administrations bourgeoises et municipales, à teneur de la loi et sous l'approbation du conseil d'état.

En conséquence, tous les bourgeois aptes à voter sont invités à se rencontrer à l'heure et au lieu qui leur seront indiqués par le comité de district auquel ils ressortissent, le susdit **dimanche 14 juin prochain;** la présente publication devant servir d'avis à ceux que la citation à domicile n'atteindrait pas.

Neuchâtel, 24 mai 1857.

Au nom de la Comm. adminis.:
Le Président,
(signé) Louis Gallandre.
Le Secrétaire,
W. Paris.

70. J. Bourquin, maison Neuve, faubourg du lac, se recommande à messieurs les établisseurs et remonteurs pour les adoucissages à la glace et à la pierre; il promet promptitude et bienfacture.

MÉLANGES.

PETITES IGNORANCES DE LA CONVERSATION.

(Suite).

FAIRE CHARLEMAGNE.

C'est se retirer du jeu, après avoir gagné, sans offrir de revanche à ses adversaires. Ces joueurs dont parle Mme de Girardin, qui, lorsqu'ils gagnent, sont tout à coup saisis d'étourdissements, éprouvent le besoin de respirer un air plus frais, et profitent d'une discussion qui s'élève pour prendre leur chapeau et s'en aller, ont perfectionné à notre époque l'art de *faire Charlemagne*, cette honteuse action exprimée par un grand nom.

Il n'y a guère qu'une seule manière d'expliquer cette locution; la voici telle que M. Génin l'a donnée dans ses *Notes sur le Dictionnaire français:* « Je ne puis trouver à cette façon de parler d'autre origine qu'une allusion à la mort de Charlemagne, arrivée au moment de la plus grande puissance d'Occident Charlemagne garda jusqu'à la fin toutes ses conquêtes, et quitta le jeu de la vie sans avoir rien rendu du fruit de ses victoires. Le joueur qui se retire les mains pleines fait comme Charlemagne, il *fait Charlemagne* — Le fils du grand empereur n'eut pas autant de bonheur que son père. Louis le Pieux ne fit pas Charlemagne, et ses successeurs pas davantage. C'est justement ce contraste qui a dû donner naissance à cette expression assez poétique. Et elle se présentait naturellement, puisque l'un des quatre rois du jeu de cartes porte le nom de Charlemagne. :

GAI COMME PINSON.

Nous en savons tout juste assez en ornithologie pour distinguer un chardonneret d'un serin, et le chant de la fauvette de celui du rossignol. Ne connaissant donc que très-imparfaitement les mœurs et les habitudes du pinson, nous aurions continué à répéter avec tout le monde: *gai comme pinson*, si le spirituel auteur de *l'Esprit des bêtes* n'était venu nous dire ce qu'il fallait croire de cette comparaison peu fondée: « *Gai comme pinson*, dit-il, est encore un de ces adages menteurs qui contribuent si déplorablement à enraciner les préjugés et les erreurs dans l'esprit des populations. Un oiseau gai, c'est le tarin, c'est le sizerin, le linot, le serin, un oiseau qui toujours frétille, sautille et babille, qui prend son mal en patience, et le temps comme il vient; qui, comme le chardonneret, mange devant sa glace quand il est seul, pour se faire accroire à lui-même qu'il dîne en société. Or le pinson n'a jamais affecté ces allures joviales, au contraire, il s'observe constamment, fait tout avec mesure, réflexion et solennité; il pose, comme on dit, quand il marche, quand il mange, quand il chante. Au lieu de prendre le temps comme il vient, il se laisse aller à des plaintes mélancoliques pour peu que la pluie menace. La captivité le démoralise, le rend aveugle, le tue. Ce ne sont pas là des façons d'oiseau gai. » (Aphonse Toussenel. — *Ornithologie passionnelle.*)

(La suite prochainement).

71 Les parents qui voudraient placer leurs fils dans l'excellent institut royal de commerce, à Munich, dirigé par d'habiles professeurs, dans lequel on peut apprendre à fond toutes les branches du commerce ainsi que les langues modernes, peuvent s'adresser, pour en avoir les renseignements nécessaires, à M. P. Thuring, instituteur, au collége, à Neuchâtel.

72. J.-Alphonse Dorer, aubergiste aux bains et **hôtel du Hinterhof, à Bade,** canton d'Argovie en Suisse, recommande humblement son hôtellerie, en promettant un bon service et juste, des logis propres et commodes ainsi que des bains spacieux; il s'y trouve aussi une douche ascendante et descendante à 4 tuyaux, qui est arrangée depuis peu, ainsi que des bains de vapeur, chambres et bains de 80 cent. par jour jusqu'à 1 fr. 50; table d'hôte 1 fr. 70; vins de toutes les qualités.

73. Une très-bonne famille de Berne désire placer à Neuchâtel, chez de braves personnes, pour apprendre le français, leur fils âgé de 13 ans, en échange d'un garçon ou d'une fille de préférence, qui recevrait dans la maison tous les soins maternels. S'adr., pour informations, chez M. Haldenwang, maître serrurier, rue St-Honoré, à Neuchâtel.

HOTEL DE TÊTE-DE-RANG.

74. Le public est prévenu que cet établissement, d'**où l'on jouit du plus beau point de vue du Canton,** est actuellement ouvert; les personnes qui désireront y faire des séjours, y trouveront tout le nécessaire à prix modéré.

BULLETIN DES CÉRÉALES.

Neuchatel, 28 mai 1857.

Froment	l'émine	fr.	4»80
Moitié-blé	»	»	4»30
Seigle	»	»	»—
Orge	»	»	3»20
Avoine	fr. 2»30 à fr.		2«40

ÉTAT CIVIL DE NEUCHATEL.

NAISSANCES.

Le 17 mai. Marguerite-Julie, à Rodolphe-Frédéric Ramstein et à Marie-Madelaine née Kuenzi, Bâle-campagne.
17. Berthe-Caroline, à Jämes-Victor Colin et à Julie-Cécile née Bachelin, bourgeois de Neuchâtel.
17. Louis, à Charles-Louis Poyet et à Colombe née Simon, vaudois.
17. Cécile-Emma, à David-Louis Bovet et à Georgette-Louise née Clemmer, fribourgeois.
23. Daniel-Henri, à Henri-Louis Perret et à Madelaine née Grunwald, neuchâtelois.

DÉCÈS.

Le 25 mai. Pierre-Louis-Samuel Duvoisin, 47 ans 6 mois, vaudois.
25 Maria-Sophie, 34 jours, fille de Jean Merz et de Maria née Wirtz, argovien.
25. Charles-Auguste, 18 jours, fils de Charles-Aug. Guillaume-Gentil et de Elzire née Robert, de la Sagne.

PROMESSES DE MARIAGE

du dimanche 24 mai,

entre:

Eugène-Edouard L'Eplattenier, teinturier, des Geneveys-sur-Coffrane, et Marie-Julie Jeanmonod; les deux domiciliés à Neuchâtel.

Jean-Albert Moser, de Neuchâtel, et Susanne-Julie Tétaz; les deux domiciliés à Bussy-sur-Morges (Vaud).

J.-Sam.-Michel Rubi dit Robert, bernois, et Marie-Louise-Marguerite Gacon; les deux domiciliés à Vevey.

Jean-Jaques Weber, tailleur, bernois, dom. à Bretiège, et Marguerite-Sophie Widmann, couturière, dom. à Neuchâtel.

LISTE DES ÉTRANGERS,

du 28 au 30 mai.

HÔTEL DES ALPES.

M. Sensmann et famille, Amérique. — M. Sellerier et Mme, Paris. — M. Leroy, Locle. — M. Girard, Renan. — M. Gabriel de Naville et famille, Genève. — M. et Mme Kœchlin-Bourcard, Bâle. — Mme Locher, Zurich. — Mlle Stæller, id. — M. Grant et famille, Londres. — M. et Mme Phillip, Ecosse. — M. Antoine de Kroger, Pologne. — M. Alphonse de Komar, id. — M Bœlger, Bâle. — M. Heitz, id. — M. Vischer, id. — M. Mitschell, Edimbourg. — M. Stahlshmidt, Londres. — M. et Mme Giorgi, Florence. — M. et Mme Schoner, Berne. — M. de Wede et famille, Hollande. — Mme Ewen et sa fille, Angleterre. — M. Thomas Holmes, Ohio (Etats-Unis). — M. Emile de Kergalen, Paris. — M. Robinson et famille, Londres. — M. Donner et famille, Francfort.

HÔTEL DU FAUCON.

M. Afkinson et famille, Londres. — Miss Long, id. — M. Schaller, conseiller d'état, Fribourg. — M. Eytel, cons. d'état, Lausanne. — M. Couvin, Paris. — M. Lucius, Strasbourg. — M. Stern, Paris. — M. Lœser, Stuttgardt. — M. Amsler, Zurich. — M. Pertuy, Dijon. — M. le prof. Seidenstuker, Göttingen. — M. Alexis Varenne, Tarare. — M. Bourquart, notaire, Russey. — Mmes Stay, Angleterre. — Miss Fenwick, id. — M. Lampson, Aix-la-Chapelle. — M. Banwart, Arau. — M. Arbellot, Paris. — M. Stämpfli, membre du conseil fédéral, Berne. — M. Cretigny, Pampigny. — M. Chanoit, Vesoul. — Mme Wenger et sa fille, Berne. — M. et Mad. Volckmar, Werden. — M. Wild, Lausanne. — M. Badan, Genève. — M. Julius Federlin, Francfort s/M. — M. Joseph, Mulhouse. — M. Faivre, Lausanne. — M. Conrad Leruth, Aix-la-Chapelle. — M. Wolff, Bâle. — M. Regaud, Genève. — M. Renault, Autun. — M. Westermann et famille, Bielefeld. — M. Sandoz-Michaud, Verrières. — M. Challandes, Berne.

Auguste Metzner, imprimeur.